



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 23 CHAOUAL 1440 (27 JUIN 2019)**

*

I- Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé sur les résultats des Assises Nationales sur la Fiscalité.

II- Le conseil a adopté les projets de textes suivants :

🚩 Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2.19.430 pris pour l'application de l'article 45-I du Dahir portant loi n° 1-77-340 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) déterminant les quotités applicables aux marchandises et ouvrages soumis à taxes intérieures de consommation ainsi que les dispositions spécifiques à ces marchandises et ouvrages.

2. Projet de décret n° 2.19.144 relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire de certains produits alimentaires commercialisés issus des céréales.

3. Projet de décret n° 2.19.415 instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (l'Ecole Nationale d'Architecture d'Agadir et l'Ecole Nationale d'Architecture d'Oujda).

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions suivantes :

- Nomination du Président de l'Université Chouaib Doukkali à El-Jadida ;
- Nomination du Directeur de la Coordination et du Suivi de l'Action des Services Déconcentrés au Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique ;
- Renouvellement de nomination du Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina à Rabat.